



**DATE DE PUBLICATION : 14 AVRIL 2021**

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

Le directeur général des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central du 15 avril 2021 lors de l'absence du Gouverneur.

Fait à Paris, le 13 avril 2021

François Villeroy de Galhau